

Service : D.P.O. (délégué à la protection des données)

Visa du Service :

Visa de Mme la Directrice générale f.f. :

Projet de Délibération - Conseil communal du 25 février 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° XX - R.G.P.D. - PROPRETÉ PUBLIQUE – Collecte des encombrants ménagers en porte à porte, sur inscription, en formule non compactée et élimination via des filières de valorisation et/ou de recyclage - Mise en conformité du contrat avec l’A.S.B.L. RCYCL - Avenant - Adoption.

LE CONSEIL,

Vu le Règlement (U.E.) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données, en abrégé R.G.P.D.) ;

Vu le contrat avec l’A.S.B.L. RCYCL concernant la Collecte des encombrants ménagers en porte à porte, sur inscription, en formule non compactée et élimination via des filières de valorisation et/ou de recyclage adopté par la Collège communal le 26 octobre 2018 ;

Attendu que ce contrat contient une clause concernant le respect de la vie privée correspondant à l’ancienne législation ;

Considérant qu’il y a lieu de le mettre en conformité avec le RGPD ;

Vu la décision prise par le Collège échevinal en sa séance du 13 février 2019 d’inscrire le point à l’ordre du jour du Conseil;

Vu la décision prise par le Collège échevinal en sa séance du 20 février 2019 de marquer son accord sur le projet d’avenant tel que présenté;

Vu l’article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu l’article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l’avis émis par la Section Administration générale-Police-Sécurité-Aménagement du territoire en sa séance du 21 février 2019;

Par ... voix pour, ... voix contre et ... abstention(s),

ADOPTE

la proposition d’avenant du contrat avec l’A.S.B.L. RCYCL visant à sa mise en conformité avec le R.G.P.D.,

La présente délibération sera transmise à l’A.S.B.L. RCYCL.